



**Extrait de procès-verbal de la séance
du Conseil communal du 06 octobre 2021**

Préavis no 2021/10

**Concernant la fixation d'un plafond d'endettement et de risque pour
cautionnements pour la législature 2021-2026**

Le conseil communal de Bex,

- vu le préavis municipal;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette requête ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide à l'unanimité moins 1 abstention

1. de fixer le plafond d'endettement brut pour la législature 2021 – 2026 à 75 millions de francs, risques pour cautionnements inclus ;
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter jusqu'à ce que l'endettement brut atteigne le montant fixé au point n° 1 ;
3. de laisser dans les attributions de la Municipalité le choix du moment ainsi que la détermination des modalités de l'emprunt (selon art. 4 ch. 7 LC).

Ainsi délibéré en séance du 6 octobre 2021

Au nom du Conseil communal :

Le Président :

Baptiste Guérin



La Secrétaire:

Martine Payot